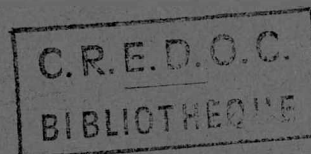


CREDOC



ELEMENTS POUR LES COMPTES CULTURELS DE LA NATION

SYNTHESE

Annexe

Les transferts des communes

Éléments pour les comptes
culturels de la nation. Synthèse.
Annexe : Les Transferts des
Communes / L. Desplanques.
(Février 1968).

CREDOC-Bibliothèque



Sou1968-2065

Février 1968

R1 085 (1)

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ELEMENTS POUR LES COMPTES CULTURELS DE LA NATION

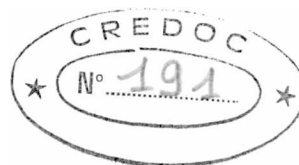
S Y N T H E S E

ANNEXE

Les Transferts des Communes

Résumé de l'étude de Monsieur RACLOT sur les actions culturelles
des Municipalités à partir d'une enquête de la F.N.C.C.C.

L. DESPLANQUES/LL.Bis - 3 188



Février 1968

LES RESULTATS

D'après l'enquête de 1966, le budget culturel de l'ensemble des communes s'est élevé à 436 millions, mais comme ce budget s'est accru entre 1963 et 1966 à un rythme de progression très élevé de l'ordre de 25 % par an, le montant global qui doit être retenu pour 1965 ressort à 350 millions de Francs.

La comparaison de ce montant avec celui du budget du Ministère des Affaires Culturelles cette même année (343 millions) met en valeur toute l'importance des municipalités dans le domaine de la culture. Cette importance est d'autant plus forte que les actions appréhendées par l'enquête sont typiquement culturelles, en ce sens qu'elles portent uniquement sur le théâtre, la musique, les Beaux-Arts, les bibliothèques et les centres culturels.

I°/ RESULTATS GLOBAUX

A/ LE BUDGET CULTUREL PAR CATEGORIE DE COMMUNES

D'après les données de l'enquête, le budget des municipalités, par habitant, croît à peu près régulièrement en fonction de l'importance des communes mais le rythme de progression est beaucoup plus élevé pour le budget culturel que pour le budget global.

Si ce dernier budget varie du simple au double entre les deux catégories extrêmes de communes couvertes par l'enquête, passant de 317 F. à 684 F. contre une moyenne de 543 F., la part réservée à la culture dans les budgets augmente également et varie, elle, du simple au quadruple, s'élevant de 1,23 % à 4,65 % pour une moyenne de 3,88 %.

Or, comme ce pourcentage en constant accroissement porte sur des montants de plus en plus élevés, le budget culturel en valeur absolue varie dans le rapport de 1 à 8 pour les communes urbaines et de 1 à 70 pour l'ensemble des communes.

Ce budget atteint, en effet, 9,36 F. par personne et par an pour la moyenne nationale contre 0,45 F. pour les communes de moins de 5.000 habitants, 16,82 F. pour la moyenne des communes urbaines dont 3,88 F. pour les communes de 5 à 10.000 habitants et 31,88 pour les villes de plus de 100.000 habitants. (cf. graphique I).

Cette évolution du budget selon l'importance des communes peut, en gros, se résumer comme suit pour les communes urbaines: le budget des grandes agglomérations de 100.000 habitants ou plus, est le double de la moyenne nationale (16,82 F. par personne) alors que celui des villes de 50 à 100.000 habitants est équivalent, si ce n'est légèrement supérieur.

En revanche, le budget culturel ne représente plus que la moitié de cette moyenne dans les communes de 20 à 50.000 habitants, le tiers dans celles de 10 à 20.000 et le quart pour les municipalités de 5 à 10.000.

Cette inégalité de la répartition des crédits culturels municipaux est encore aggravée par la prise en considération des communes rurales, mais prend des proportions considérables, pour ne pas dire inquiétantes, si l'on tient compte de l'importance respective des catégories de communes dans la population totale et si l'on examine la répartition de la masse globale des crédits culturels des municipalités.

TABLEAU I

BUDGET PAR CATEGORIE DE COMMUNES EN 1966

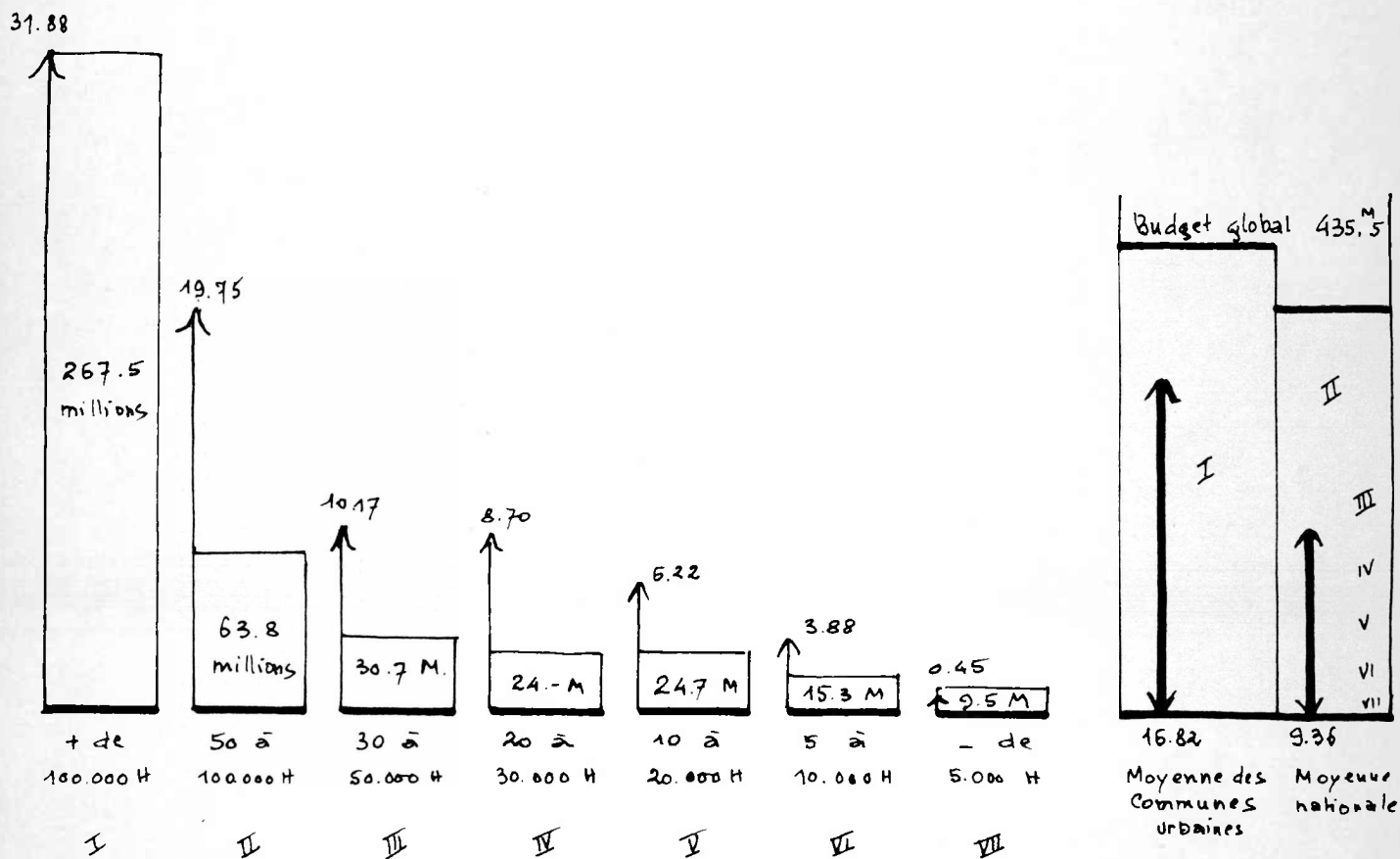
(en francs par habitant)

Catégorie de communes	Budget global	Budget culturel	Pourcentage du budget culturel dans le budget global
+ de 100.000 habitants	683,45	31,88	4,7
de 50 à 100.000	584,11	19,75	3,4
de 40 à 50.000	459,49	9,92	2,2
de 30 à 40.000	522,10	10,42	2,0
de 20 à 30.000	440,93	8,70	2,0
de 10 à 20.000	433,47	6,22	1,4
de 5 à 10.000	316,99	3,88	1,2
moyenne communes urbaines	529	16,82	
moyenne communes - 5000 hab.	45	0,45 (I)	I
moyenne générale	307	9,36	

(I) estimation très approximative

Budgets culturels par catégories de Communes en 1966

↑ Moyenne
par tête
en francs



Pour ce faire, nous avons extrapolé de façon assez sommaire les données en notre possession sur les communes de plus de 5.000 habitants.

En ce qui concerne le budget culturel, cette extrapolation a été obtenue en prolongeant, sur un graphique à échelle arithmétique la courbe sur le montant des budgets culturels par catégorie de communes, ce qui aboutit à une dépense par tête de 0,45 Fr.

Une extrapolation de cette même courbe sur un graphique à échelle logarithmique conduit à une dépense moyenne légèrement supérieure à 0,60 F. par tête.

En revanche, un calcul mathématique sommaire donne un résultat un peu inférieur à 0,35 F. par habitant.

L'utilisation de l'un de ces trois résultats se solde par une différence de 2 millions de francs pratiquement négligeable (0,40 %) par rapport au montant total du budget culturel de l'ensemble des communes : 435,6 millions.

Aussi, avons-nous retenu le résultat intermédiaire.

La méthode d'extrapolation ne convenant pas pour le budget global, comme nous le verrons par ailleurs pour les communes de moins de 5.000 habitants, nous avons estimé de façon assez arbitraire que le budget culturel était dans ces communes de l'ordre de 1 % du budget global qui s'élève, de ce fait, à 45 F. par habitant.

Ce montant très approximatif et probablement inférieur à la réalité, n'est avancé ici que pour pouvoir établir une comparaison homogène entre la répartition des crédits culturels et des crédits globaux. Une erreur même importante à ce sujet n'a, toutefois, qu'une incidence minime, étant donné la faiblesse du budget des communes rurales.

Le tableau "II" et le graphique II correspondant sur la répartition entre les différentes catégories de communes de la population ainsi que de la masse globale des crédits municipaux et des crédits culturels, montrent mieux que de longs commentaires la flagrante inégalité existante, en ce qui concerne l'action culturelle des municipalités entre population urbaine et population rurale.

Cette inégalité est toutefois tempérée, il faut le reconnaître, par le fait que les habitants des communes rurales ou des petites villes peuvent fort bien bénéficier, à condition de se déplacer, de la quasi totalité des actions culturelles des grandes agglomérations.

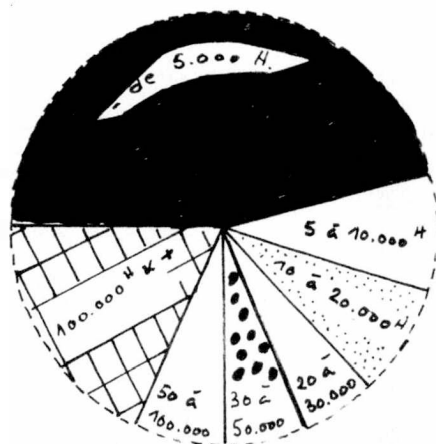
Il n'en reste pas moins qu'un écart très important subsiste entre ruraux et urbains pour ce qui est de la répartition des crédits culturels.

PART RESPECTIVE DES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE COMMUNES

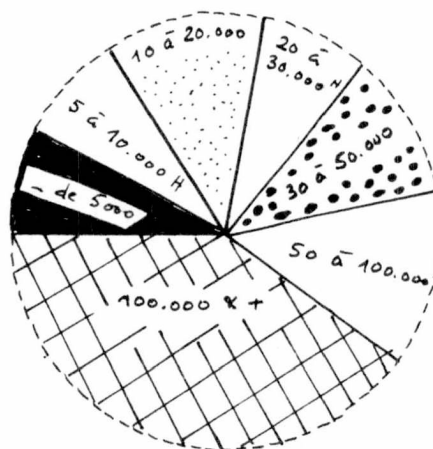
DANS

LA MASSE GLOBALE

LA POPULATION



DU BUDGET GÉNÉRAL



DU BUDGET CULTUREL

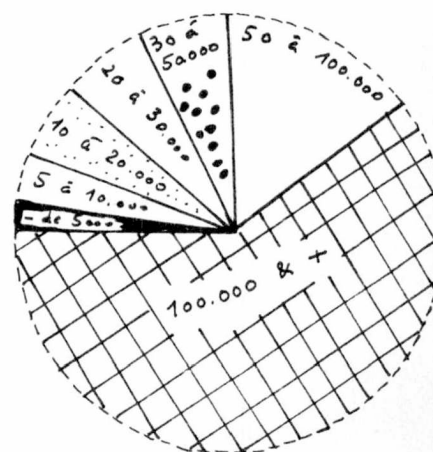


TABLEAU II

Part respective en pourcentage des différentes catégories de communes dans la population et dans l'ensemble des crédits municipaux et des crédits culturels

Catégorie de communes	Ensemble des crédits municipaux	Ensemble des crédits culturels	Population
	%	%	%
+ de 100.000 habitants	40	61	18
de 50 à 100.000	13	15	6,9
de 30 à 50.000	11	7	6,5
de 20 à 30.000	8	6	5,9
de 10 à 20.000	12	6	8,6
de 5 à 10.000	9	3	8,5
- de 5.000	7	2	45,6
	100	100	100

Les habitants des communes de moins de 5.000 habitants qui représentent près de la moitié de la population (45,6 %) ne bénéficient que de moins du dixième de la masse globale du budget des communes et 2 % à peine de l'ensemble des crédits municipaux en faveur de la culture.

A l'inverse, les habitants des villes de plus de 100.000 habitants ont à leur disposition, à eux seuls 40 % de l'ensemble des crédits municipaux et plus de 60 % des crédits culturels, alors qu'ils représentent un peu moins du cinquième (18 %) de la population.

L'inégalité est encore plus flagrante si l'on scinde la population en deux groupes au niveau de 50.000 habitants. Les citoyens des villes de 50.000 habitants ou plus qui représentent le quart de la population monopolisent plus de 50 % de l'ensemble des crédits municipaux et plus des 3/4 des crédits culturels, à l'inverse, les habitants des villes de moins de 50.000 habitants disposent de moins de la moitié de l'ensemble des budgets communaux et de moins du quart des crédits culturels.

Il y a lieu, toutefois, de rappeler que la tendance en vertu de laquelle le budget par habitant croît en fonction de l'importance des communes

ne se vérifie pas en 1966 pour celles de 40 à 50.000 habitants. D'autre part, pour les villes importantes au-delà d'un certain seuil, aux alentours de 150.000 habitants, le budget paraît s'accroître à un rythme moins rapide. Enfin le budget des communes de banlieue est systématiquement plus faible, à population égale, que celui des autres villes.

B/ LES VARIATIONS DU BUDGET CULTUREL ENTRE 1963 et 1966

Les municipalités ont accompli au cours de ces dernières années un effort considérable en faveur de la culture. Alors que leur budget global ne s'est accru qu'à un rythme annuel de 10 % passant de 17 milliards de francs en 1963 à environ 23 milliards en 1966, leur budget culturel a bénéficié d'un taux de progression 2 fois 1/2 plus élevé de l'ordre de 24 % par an et a pratiquement doublé au cours de ces 3 années. (tableau III)

Les variations ont été assez inégales selon les communes.

Les taux d'accroissement annuels les plus élevés s'appliquent aux villes importantes. Celui des communes de 50 à 100.000 habitants est légèrement supérieur à celui des villes de plus de 100.000 habitants.

Deux facteurs paraissent devoir être invoqués pour expliquer cette légère supériorité. Les villes de 50.000 habitants principalement intéressées par la politique de décentralisation donnent l'impression d'avoir fait un très gros effort en matière culturelle, afin d'attirer plus facilement une nouvelle population sur leur territoire.

D'autre part, les villes de plus de 100.000 habitants bénéficient en général, du point de vue culturel, d'une infrastructure existante beaucoup plus importante que les autres, ce qui entraîne pour elles des investissements moindres.

Le taux de progression est encore élevé pour les communes de 20 à 30.000 habitants (21,5 %) mais est inférieur (17 %) à la moyenne pour les villes de 30 à 40.000 et celles de 10 à 20.000 habitants (15,9 %).

Ce taux s'établit seulement à 11,5 % pour les communes de moins de 10.000 habitants et à 9,5 % pour les communes de 40 à 50.000 habitants.

L'effort des communes de 5 à 10.000, malgré l'accroissement limité de leur budget culturel n'en est pas moins méritoire si l'on remarque que leur budget global est resté pratiquement stationnaire au cours de la période envisagée.

TABLEAU III

VARIATIONS DU BUDGET GLOBAL ET DU BUDGET CULTUREL ENTRE 1963 ET 1966

(en francs par habitant)

Catégories de communes	Budget global			Budget culturel			Evolution moyenne annuelle	
	1963	1966	Variations 1966/1963 en %	1963	1966	Variations 1966/1963 en %	Budget	
							Global	Culturel
+ de 100.000 habitants	380,80	683,45	+ 79,5	16,70	31,88	+ 90,9	+ 21,5	+ 24,0
de 50 à 100.000	390,80	584,11	+ 49,5	9,90	19,75	+ 99,4	+ 14,3	+ 26,0
de 40 à 50.000	346,56	459,49	+ 32,6	7,58	9,92	+ 30,9	+ 9,9	+ 9,5
de 30 à 40.000	347,20	522,10	+ 50,4	6,48	10,42	+ 60,8	+ 14,5	17,0
de 20 à 30.000	637,40	440,93	- 30,8	4,87	8,70	+ 78,6	- 9,4	+ 21,5
de 10 à 20.000	317,38	316,99	- 0,1	2,80	3,88	+ 38,6	0	+ 11,5
	402,8	542,92	+ 34,8	9,20	17,6	+ 91,3	+ 10,5	+ 24

Il semble utile de signaler que l'exploitation des données de l'échantillon restreint des communes ayant répondu aux deux enquêtes confirme les résultats précédents.

Le budget culturel a passé en effet, d'après cet échantillon, de 9,27 F. par habitant en 1963 à 17,60 F. en 1966, soit une progression de plus de 90 %.

La caractéristique essentielle de cette évolution réside en la supériorité du taux d'accroissement du budget culturel des villes importantes.

Etant donné le développement prévisible de l'urbanisation, cette disparité laisse prévoir pour les prochaines années une accélération du rythme de progression de la masse budgétaire accordée par l'ensemble des municipalités en faveur de la culture.

Cette progression, du fait de l'urbanisation, pourrait être calculée car le montant du budget des différentes catégories de communes semblent s'ordonner selon une certaine loi en fonction de l'importance de la population.

C/ LES LOIS D'EVOLUTION DES BUDGETS COMMUNAUX

Les données calculées par Monsieur RACLOT permettent d'ouvrir certaines perspectives en dépit de l'impossibilité où nous sommes actuellement d'accéder aux questionnaires d'origine.

De ces observations, il se dégage une loi que nous nous proposons d'appeler "loi de RACLOT" d'après laquelle le budget culturel communal par habitant est une fonction du nombre d'habitants de la commune.

Pour formuler cette loi, deux problèmes se posent :

- trouver le modèle plus adapté
- estimer les paramètres.

Il semble à partir des calculs de Monsieur RACLOT pour 7 classes de dimension parmi les communes de plus de 5.000 habitants que l'on peut retenir une relation linéaire entre les logarithmes des deux variables :

y = dépense culturelle communale en F/habitant

x = nombre d'habitants de la commune.

Le graphique III rend compte de l'ajustement obtenu.

L'estimation des paramètres sur le graphique conduit à écrire pour 1966 la loi de RACLOT sous la forme :

$$\log y = 0,113 \log x + 3,14$$

Le paramètre de $\log x$ (0,113) est comparable à une élasticité et signifie que si une ville A a une population 10 % supérieure à celle d'une autre ville B, la dépense culturelle communale par habitant de A n'est supérieure que de 1,1 % à celle par habitant de B.

Notons en passant que l'on peut, sur le graphique III, "rétrapoler" une dépense culturelle communale par habitant pour les communes de moins de 5.000 habitants. Leur population moyenne est de 585 habitants, ce qui conduit à une dépense moyenne par tête de 0,60 F. alors que l'extrapolation linéaire de Monsieur RACLOT conduisait à 0,45 F.. La différence est due au fait que la relation entre les variables est doublement logarithmique sur notre graphique .

Il peut sembler intéressant, toujours à partir des chiffres élaborés par Monsieur RACLOT, d'étendre cette méthode d'analyse au budget global des communes dénommé, dans son étude, budget primitif.

On peut postuler qu'il existe une fonction du même type. Il apparaît graphiquement que, s'il existe une relation entre les deux variables suivantes :

$$\begin{aligned} y' &= \text{budget primitif par habitant} \\ x' &= \text{nombre d'habitants} \end{aligned}$$

cette relation manifeste une saturation lorsque l'importance de la commune augmente. Cela s'apparente peut-être à des économies d'échelle.

Le graphique III montre qu'un ajustement assez satisfaisant peut-être obtenu selon un modèle semi-logarithmique :

$$y' = a \log x' + b$$

L'estimation graphique conduit à :

$$y' = 283 \log x' - 770$$

Remarquons que y' s'annulerait pour $x = 510$ habitants. Le modèle ainsi ajusté devient donc faux pour les plus petites communes.

Si nous le retenons, néanmoins, pour les communes de plus de 5.000 habitants, on peut calculer un paramètre, assimilable à une élasticité, comme nous l'avons fait à partir de la Loi de RACLOT. Mais ici la conformation même du modèle semi-logarithmique nous conduit à une élasticité variable et non plus constante comme dans le modèle doublement logarithmique.

$$e_x = M \frac{a}{I_x} \quad \text{avec} \quad M = \log \frac{a}{I_0} = 0,434$$

pour 10.000 habitants on trouve :

$$\frac{e}{10.000} = 0,34$$

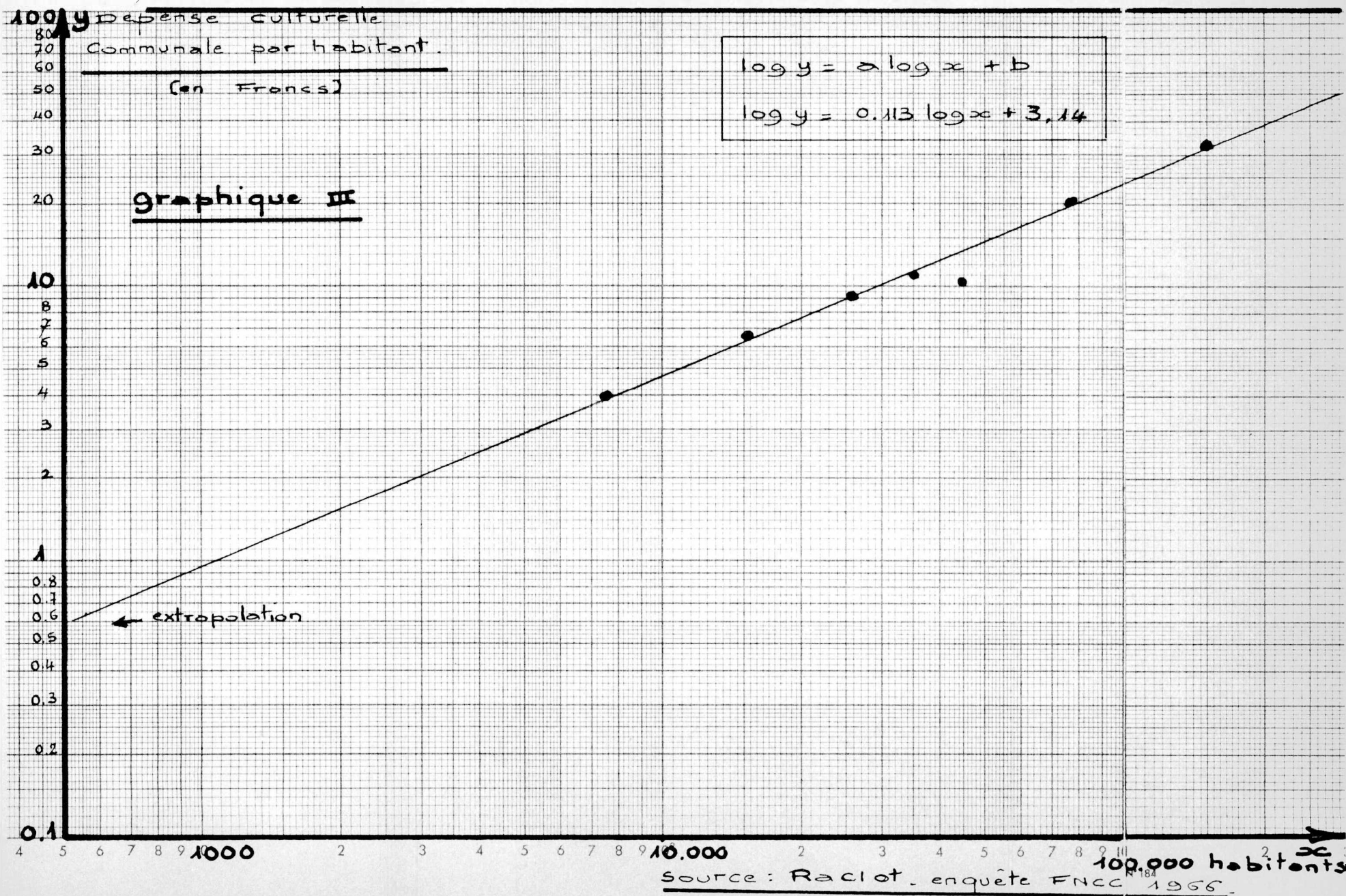
et pour 100.000

$$\frac{e}{100.000} = 0,19$$

Cette "élasticité", bien que décroissante, reste cependant supérieure à l'élasticité RACLOT.

Cela signifie que l'accroissement du budget culturel est moins rapide que celui du budget primitif lorsque la taille de la commune croît.

loi d'évolution des budgets culturels - estimation 1966

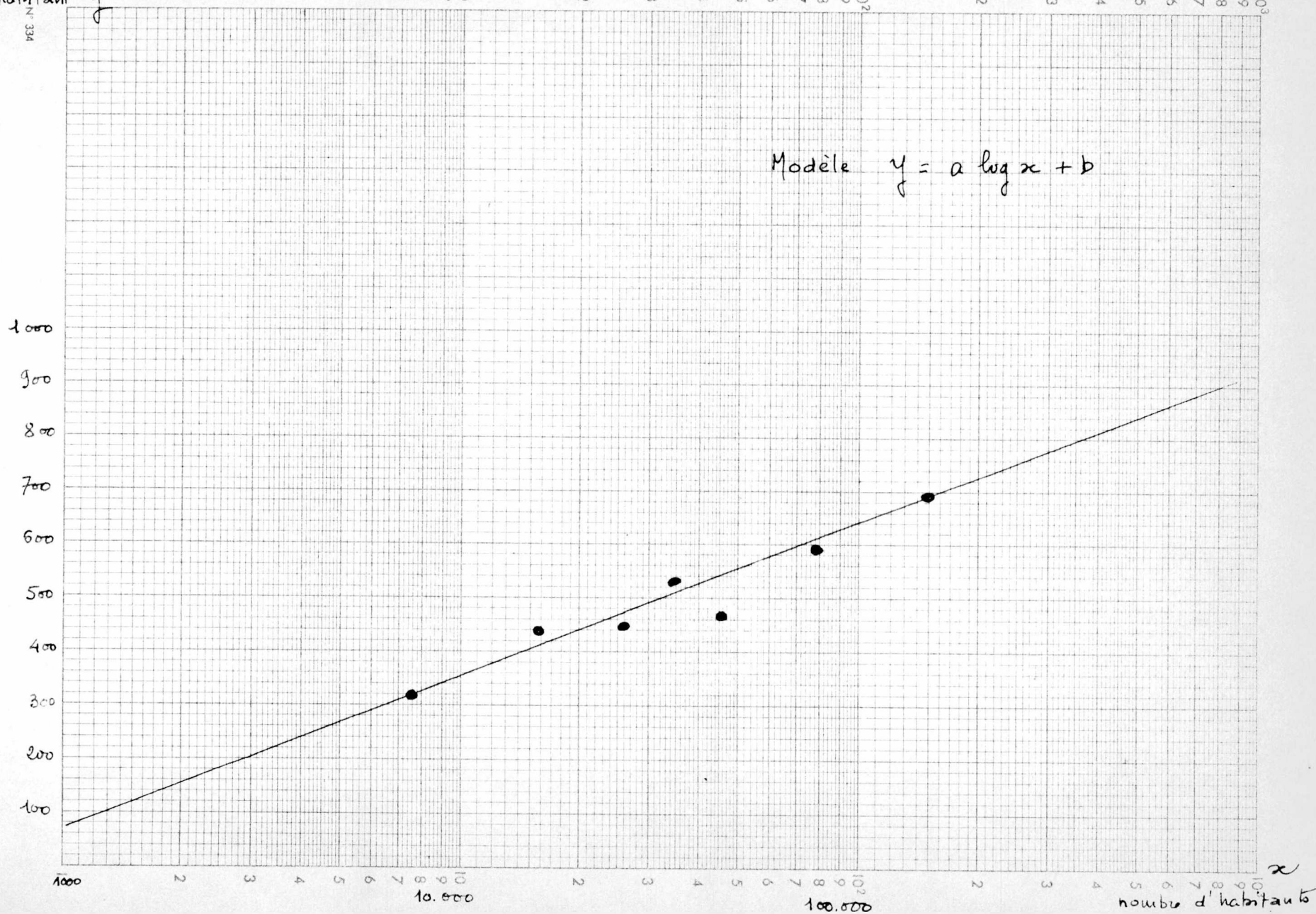


Source : Raclot, enquête FNCC 1966.

GRAPHIQUE IV

Loi D'EVOLUTION DES BUDGETS GLOBAUX

F/habitant y



Source : RAELOT ENQUETE FNCC 1966

2°/ LES DIFFERENTES ACTIONS CULTURELLES

L'analyse approfondie du budget permet de mieux appréhender la politique des municipalités en saisissant par catégorie de communes la part respective de leurs principales actions culturelles, ainsi que son évolution au cours du temps.

A/ LA VENTILATION DU BUDGET CULTUREL EN 1966

La décomposition des budgets culturels entre les 7 rubriques figurant au questionnaire : Spectacles, Musique, Beaux-Arts, Bibliothèques, Centres Culturels, Annuités et Divers, met en valeur l'importance des spectacles et de la musique.

Ces deux actions retiennent à elles seules près de la moitié des crédits dont plus du quart pour la première et plus du cinquième pour la seconde.

Les deux autres rubriques : Beaux-Arts et Bibliothèques bénéficient de près du tiers du budget, dont environ 20 % pour la première et 12 % pour la deuxième.

En définitive, les municipalités consacrent les quatre cinquièmes des crédits culturels à des actions classiques reposant sur une infrastructure traditionnelle. (cf. tableau IV)

Le solde du budget, soit 20 %, se répartit assez inégalement entre, d'une part, les centres culturels (12 %) et, d'autre part, "les annuités et divers" (8%) dont 6 % pour les "annuités" et 2 % seulement pour les actions diverses.

La faiblesse de ce dernier pourcentage est un indice de la qualité des réponses, mais peut aussi laisser supposer une absence d'initiative des municipalités hors du domaine des actions classiques.

Une mention spéciale doit être réservée aux "centres culturels". Leur part dans le budget peut être considérée tout à la fois comme assez faible ou au contraire relativement importante.

Elle est effectivement faible en valeur absolue surtout par rapport à l'avenir, en ce sens que les Centres Culturels paraissent être appelés à un très important développement, compte tenu de l'évolution du mode de vie et de l'accroissement prévisible de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la culture.

TABLEAU IV

LES ACTIONS CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS

(en francs par personne et par an)

	COMMUNES URBAINES							ENSEMBLE DES COMMUNES		
	Budget en Frs		Varia- tions %	budget en pourcentage				Budget en Frs	Budget en pourcentage	
				1963		1966				
	1963	1966	66/63	A	B	A	B	1966	A	B
Spectacles	2,77	4,57	+ 65	30	33	26	32	2,37	25	31
Musiques	2,11	4,03	+ 91	23	25	23	28	2,14	23	28
Beaux Arts	1,65	3,42	+ 107	18	20	19	23	1,77	19	23
Bibliothèques	1,20	2,06	+ 72	13	14	12	14	1,07	11	14
Centres Culturels	0,28	2,07	+ 639	3	-	12	-	1,16	13	-
Annuités	0,55	1,08	+ 96	6	-	6	-	0,57	6	-
Divers	0,64	0,37	- 42	7	8	2	3	0,28	3	4
TOTAL	9,20	17,60	+ 91	100	100	100	100	9,36	100	100.

A/ Ventilation suivant les 7 postes du questionnaire

B/ Ventilation par actions culturelles proprement dites à l'exclusion des Annuités et des Centres Culturels

En revanche, cette part n'en est pas moins importante si l'on songe que ce nouveau support à la culture était il y a moins de dix ans, pratiquement ignoré, alors qu'il représente à l'heure actuelle plus du dixième des crédits culturels des municipalités et a véritablement acquis, au double sens de cette expression, droit de cité.

Dans le tableau IV sur la ventilation des crédits par type d'action, les données relatives aux communes urbaines présentent à notre avis beaucoup plus d'intérêt que les données nationales, car ces dernières ont été obtenues à partir d'hypothèses logiques et cohérentes, mais non vérifiées ni vérifiables, sur la décomposition du budget des communes rurales.

Il faut, d'autre part, signaler que la moyenne des crédits affectés à la culture par les communes urbaines 17,60 F. par an et par habitant, est légèrement différente de celle précédemment indiquée (16,82 F.). Cet écart provient de ce que la pondération des différentes catégories de communes a été établie en tenant compte dans le premier cas des données brutes de l'enquête et dans le second cas de l'importance réelle de chaque catégorie de communes.

Etant donné le très faible écart entre ces deux montants, il n'a pas été jugé utile de procéder à de nouveaux calculs qui n'entraîneraient, de plus, aucune modification sur la part respective des différentes actions.

L'importance relative des centres culturels et les caractéristiques de leur activité nous amènent à prévoir une ventilation plus homogène que celle précédemment effectuée.

En effet, à bien réfléchir, les centres culturels sont beaucoup plus un support, (support moderne par opposition aux supports classiques tels que théâtres ou musées) qu'une action culturelle proprement dite. De ce fait, les crédits qui leur sont impartis bénéficient en réalité par leur intermédiaire aux différentes actions culturelles : théâtre, beaux-arts, et doivent être ventilés entre ces actions.

Pour ce faire, faute de données détaillées sur l'activité de ces centres, nous avons réparti leurs budgets au prorata des actions spécifiques des municipalités.

Nous avons procédé de même pour les annuités, qui ne constituent pas elles aussi une action spécifique.

Les résultats de cette nouvelle partition sont indiqués dans la colonne "pourcentage B" du tableau IV.

Dans cette nouvelle optique, spectacles, musique et Beaux-Arts monopolisent plus des quatre cinquièmes des crédits budgétaires dont près du tiers pour le premier poste et le quart environ pour chacun des deux autres.

Si l'on néglige les actions diverses dont la part est toujours pratiquement négligeable, les bibliothèques se retrouvent en dernière position avec 14 %.

Ces ventilations qui offrent de la politique culturelle des municipalités, une image assez conforme à celle que l'on pouvait imaginer, se traduisent par la décomposition suivante des transferts culturels des communes en 1965.

TABLEAU V

TRANSFERTS DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA CULTURE PAR ACTIONS SPECIFIQUES EN 1965

(en millions de francs)

	A	B
Spectacles	87,5	108,5
Musique	80,5	98
Beaux-Arts	66,5	80,5
Bibliothèques	38,5	49
Centres Culturels	45,5	-
Annuités	21	-
Divers	10,5	14
	350	350

A.- Ventilation suivant les 7 postes du questionnaire

B.- Ventilation par action culturelle proprement dite à l'exclusion des postes "centres culturels" et "annuités".

B/ L'EVOLUTION DES ACTIONS CULTURELLES ENTRE 1963 et 1966

Les enquêtes de la F.N.C.C.C. permettent de prendre conscience des mutations profondes qui sont intervenues récemment et interviennent encore probablement dans la politique culturelle des municipalités.

Les budgets culturels ont non seulement bénéficié entre 1963 et 1966 d'un taux de croissance deux fois plus élevé que l'ensemble du budget (24 % contre 10 %) mais ont subi également d'importantes modifications dans leur affectation.

L'action des communes s'avère de plus en plus dynamique, rationnelle et efficace. (cf. tableau IV)

La modification la plus caractéristique concerne les centres culturels dont les budgets ont plus que sextuplé en trois ans.

Cet effort systématique en faveur de ce support moderne n'a porté préjudice ni aux Beaux-Arts, qui se retrouvent en seconde position avec un taux de croissance (107 %) supérieur à la moyenne générale (91 %), ni à la musique dont le taux d'accroissement est identique au taux moyen.

En revanche, il semble avoir une certaine incidence sur les bibliothèques et surtout sur les spectacles dont la progression a été relativement faible (64 %).

Les budgets concernant les annuités ont évolué comme l'ensemble du budget, en revanche ceux affectés au poste divers ont diminué.

Le recul de ce poste paraît s'expliquer par le souci des municipalités de regrouper systématiquement leurs efforts sur un nombre d'actions plus limité au principal bénéfice des centres culturels.

Cette évolution se solde par des modifications non négligeables de la structure du budget.

La part des centres culturels dans le budget qui était minime en 1963 (3 %) a quadruplé. Le seul autre poste dont l'importance relative a augmenté concerne les Beaux-Arts.

Toutes les autres actions ont vu leur part diminuer. Le fléchissement le plus sensible affecte le théâtre qui n'absorbe plus que 26 % du budget en 1966 contre 30 % en 1963.

C/ LES ACTIONS CULTURELLES PAR CATEGORIES DE COMMUNES

La politique culturelle des municipalités varie assez fortement d'une catégorie de communes à l'autre. La distribution des crédits par type d'action paraît être dans bien des cas fonction de l'importance de la population.

D'après ce dernier critère deux grandes catégories d'actions apparaissent :

- actions dont la part dans le budget est indépendante de la population : Annuités
- actions dont la part dans le budget varie en fonction de la population.
 - . soit de façon proportionnelle comme les spectacles ou les Beaux-Arts.
 - . soit de façon inversement proportionnelle comme les centres culturels ou les actions diverses.
 - . soit, enfin, de façon proportionnelle jusqu'à un certain seuil puis inversement proportionnelle au-delà (musique et bibliothèques).

L'action spectacle, dont le rythme de progression en fonction de la population est à peu près régulier jusqu'au 100.000 habitants, mais s'accélère de façon considérable au-delà, prend une part prédominante dans les grandes villes.

Elle varie, de ce fait, dans la proportion de 1 à 10 atteignant à peine 3,8 % dans les communes rurales contre près de 35 % dans les agglomérations de 100.000 habitants ou plus.

L'importance relative de la musique est beaucoup plus stable. Son pourcentage ne varie que de 20 à 30 %.

Relativement élevé dans les communes rurales et les petites agglomérations, elle atteint son maximum dans la tranche de 40 à 50.000 habitants pour fléchir au-delà et se trouver à son minimum dans les grandes agglomérations.

Les Beaux-Arts comme les spectacles ont une part qui augmente en fonction de la population mais à un rythme beaucoup moins rapide puisque cette part s'établit, si l'on ne tient pas compte des communes rurales, entre 6 et 21 %.

Les budgets concernant les bibliothèques suivent la même loi que pour la musique : progression régulière en fonction de la population jusqu'à un certain seuil (communes de 20.000 à 40.000 habitants contre communes de 40 à 50.000 habitants pour la musique) puis fléchissement marqué surtout pour les grandes agglomérations, celles-ci ne consacrent pas à cette action une part plus importante que les communes de moins de 10.000 habitants.

TABLEAU VI

PART DES ACTIONS CULTURELLES DANS LE BUDGET DES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE COMMUNES EN 1966

(en pourcentage)

	Spectacle	Musique	Beaux-Arts	Bibliothèques	Centres Culturels	Annuités	Divers	TOTAL
- de 5.000 habitants	3,8	28,7	-	8,2	47,8	6,2	5,3	100
de 5 à 10.000	3,6	26,8	5,7	8,0	44,8	5,9	5,2	100
de 10 à 20.000	12,4	28,9	11,1	12,9	20,9	12,2	1,6	100
de 20 à 30.000	11,9	21,4	17,4	18,9	20,8	6,3	3,3	100
de 30 à 40.000	9,6	24,8	15,6	18,0	19,9	5,1	7,0	100
de 40 à 50.000	14,8	30,3	10,9	17,1	15,1	10,8	1,0	100
de 50 à 100.000	19,4	24,5	20,8	14,1	13,9	4,8	2,5	100
+ de 100.000	34,9	20,6	21,1	8,9	7,9	6,0	0,6	100
Moyenne	25,3	22,9	18,9	11,4	12,4	6,1	3,0	100

Les centres culturels au contraire dont l'importance relative varie avec une remarquable régularité de façon inversement proportionnelle à la population, ne bénéficient que 8 % du budget dans les grandes agglomérations et 14 % dans les villes de 50 à 100.000 habitants, contre près de 50 % dans les communes de moins de 10.000 habitants.

La part des actions diverses qui suivent la même loi varie dans des limites beaucoup plus étroites allant de 1/2% à 5 %.

L'importance relative des annuités reste, elle, pratiquement stationnaire aux alentours de 6 %.

L'examen détaillé du tableau précédent laisse apparaître une certaine spécialisation des actions par catégorie de communes qui semble aboutir à une sorte de partage des tâches.

Les villes importantes font porter leurs principaux efforts sur les spectacles et accessoirement les Beaux-Arts et la musique. Il semble s'agir dans bien des cas d'une politique de prestige, liée au rayonnement de l'agglomération, en faveur des aspects traditionnels les plus "nobles" de la culture.

Elle paraît étroitement dépendante de l'infrastructure culturelle : opéra, théâtre ..., qui date dans bien des cas du XVIIIe ou du début du XIXe.

L'action de ces municipalités est avant tout une action de diffusion auprès de gens déjà cultivés.

Les villes de moyenne importance de 40 à 100.000 habitants axent aussi leurs efforts sur les aspects traditionnels de la culture, mais privilégient surtout la musique et accessoirement les bibliothèques.

Leur rayonnement limité paraît leur interdire de consacrer une large part de leurs budgets aux spectacles. Elles commencent, cependant, à s'intéresser aux Centres Culturels qui sont plus ou moins ignorés des grandes agglomérations.

Les petites villes de 10 à 40.000 habitants ont une politique beaucoup plus diversifiée car si elles s'efforcent notamment de favoriser la musique et les bibliothèques, elles ne négligent pas pour autant les centres culturels.

Les petites communes et les communes rurales paraissent, quant à elles, se désintéresser des actions traditionnelles à l'exception de la musique pour consacrer tous leurs efforts aux centres culturels. En fait leur budget se répartit schématiquement comme suit :

- 50 % aux centres culturels
- 50 % aux autres actions dont 25 % à la musique

Ces municipalités s'efforcent avant tout d'avoir des actions efficaces à un moindre prix.

Cette évolution de la politique culturelle des communes en fonction de leur importance montre que l'on passe insensiblement d'une action de diffusion dans les grandes villes à une action d'animation dans les petites communes.

Cette tendance paraît rationnelle, tout à fait logique, mais quand on considère l'énorme disproportion des budgets culturels entre grandes et petites communes, on est amené à se demander si l'animation n'est pas trop souvent sacrifiée au profit de la diffusion qui bénéficie en plus, quelles que soient les catégories de communes, de l'effort considérable de la radio et de la télévision.

Le tableau VII met en évidence la prépondérance très nette des agglomérations importantes dans la masse globale des budgets culturels quelle que soit l'action envisagée.

La part des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants qui représentent 18 % de la population et monopolisent plus de 60 % des budgets culturels est relativement faible pour un seul poste les actions diverses, mais n'est nullement négligeable (près de 40 %) contrairement à ce que l'on aurait pu supposer pour les centres culturels. Elle varie entre 50 et 60 % pour les bibliothèques, la musique et les annuités, puis dépasse les deux tiers pour les beaux arts et les quatre cinquièmes pour les spectacles.

Les grandes agglomérations et les villes importantes de plus de 50 000 habitants, soit le quart de la population, prélèvent pour toutes les actions à l'exception des postes "Divers et Centres culturels", plus de 60 % des budgets culturels, dont 85 % pour les beaux arts et plus de 90 % pour les spectacles.

Les autres communes représentant les 3/4 de la population n'interviennent qu'à concurrence de 24 % dans l'ensemble des budgets culturels.

Cette situation à première vue surprenante, ne l'est pas en réalité, car certaines actions culturelles ne peuvent être entreprises pour trouver leur pleine efficacité qu'à partir d'un certain seuil de population. D'autre part les actions des grandes agglomérations en raison de l'attraction qu'elles exercent ne sont pas uniquement réservées à leurs habitants, mais bénéficient à l'ensemble de la population des communes avoisinantes. Ainsi, les grandes agglomérations, grâce aux montants importants qu'elles affectent à la culture contribuent indirectement à l'action culturelle des petites communes.

TABLEAU VII

IMPORTANCE RELATIVE DES DIFFERENTES CATEGORIES DE COMMUNES DANS LES ACTIONS CULTURELLES

	Population totale	Spectacle	Musique	Beaux- Arts	Biblio- thèques	Centres Culturels	Annuités	Divers	TOTAL
- de 5.000 habitants	45,6	0,3	2,7	0	1,6	8,4	2,3	3,8	2
de 5 à 10.000	8,5	0,5	4,1	1,1	2,4	12,6	3,4	6,1	3
de 10 à 20.000	8,6	2,7	7,1	3,3	6,5	9,7	11,3	3,6	6
de 20 à 30.000	5,9	2,5	5,1	5,1	9,1	9,2	5,6	6,1	6
de 30 à 40.000	6,5	2,6	10,1	5,8	14,3	4,9	5,2	55	7
de 40 à 50.000									
de 50 à 100.000	6,9	10,7	15,7	16,2	13,1	16,2	11,7	12,2	15
de + de 100.000	18	80,7	55,2	68,5	43,0	39,0	60,5	12,2	61
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3°/ LES ACTIONS SPECIFIQUES

L'analyse détaillée des actions spécifiques permet de mieux appréhender les divers aspects de chacune d'entre-elles et d'en établir l'efficacité dans la mesure où les réponses à l'enquête le permettent. En effet, s'il est relativement aisé de connaître les résultats des actions prises directement en charge par les municipalités, il en va tout différemment en ce qui concerne les actions pour lesquelles les communes délèguent leurs pouvoirs aux associations en raison de leur multitude et du nombre relativement limité de leurs adhérents.

A/ SPECTACLES

Le théâtre apparaissant comme le support primordial des spectacles et les spectacles étant l'action prépondérante des communes, le théâtre se trouve être en définitive le support essentiel de la politique culturelle des municipalités. Il faut même se demander si sa part n'est pas en vérité par trop prédominante.

Le théâtre retenant la quasi totalité du budget spectacles qui retient lui-même plus du quart de l'ensemble des crédits culturels, ce support absorbe à lui seul près de 25 % de la totalité des budgets municipaux en faveur de la culture, dont plus de 30 % des budgets des communes urbaines.

D'après le tableau VIII, le théâtre est le support presque exclusif de la politique des municipalités en faveur des spectacles, 93 % du budget lui étant affecté.

Toutefois, cette exclusivité ne joue que pour les villes de 50.000 habitants ou plus dans lesquelles la part du théâtre dépasse 95 %. Pour les villes moins importantes, cette part est ramenée aux alentours de 50 % des groupes artistiques et des actions diverses, qui ne représentent respectivement pour l'ensemble des communes urbaines que 2,4 et 3,4 % du budget spectacles.

Les pourcentages pour le cinéma et la danse sont encore plus faibles : 0,8 et 0,05 %.

Les actions en faveur de la danse sont pratiquement inexistantes, sauf dans les communes de 5 à 10.000 habitants ; celles en faveur du cinéma varient de façon inversement proportionnelle à l'importance des communes, mais ne dépasse jamais 10 %.

TABLEAU VIII

ACTIONS SPECTACLES DES COMMUNES URBAINES EN 1966

Catégorie de communes	Budget par habitant en Frs	Pourcentage des différentes actions					TOTAL %
		Théâtre	Cinéma	Groupes artist.	Danses	Divers	
de 5 à 10.000 habitants	0,14	53,69	9,55	19,98	12,03	4,75	100
de 10 à 20.000	0,77	38,36	2,66	16,15	0,86	4,97	100
de 20 à 30.000	1,04	67,94	7,33	2,76	-	21,97	100
de 30 à 40.000	1,00	43,10	0,51	4,45	-	51,94	100
de 40 à 50.000	1,47	55,67	1,48	27,38	-	15,47	100
de 50 à 100.000	3,85	95,29	0,47	1,19	-	3,05	100
de + de 100.000	11,14	97,85	0,69	1,41	-	0,05	100
		93,29	0,88	2,39	0,05	3,39	100
Ensemble en francs	4,57	4,26	0,04	0,11	0,01	0,15	

En raison de la prédominance de l'action théâtre, il apparaît indispensable de l'analyser en détail. (voir tableau IX).

1) Le budget par habitant

Le budget théâtre des municipalités qui est en moyenne de 4,26 Frs par an et par personne est assez faible, inférieur à 1 franc, dans les communes de moins de 50.000 habitants, mais relativement élevé au delà de ce seuil, il dépasse 3,5 Frs pour les villes importantes et 10 Frs pour les grandes agglomérations.

Cette évolution s'explique par la différence de qualité des spectacles entre grandes et petites communes, mais aussi par l'absence d'action théâtrale dans de nombreuses communes. Par suite de l'absence d'intérêt de certaines municipalités vis-à-vis de cette action, la part de la population n'ayant pas de possibilité d'accès au théâtre sur place ou dans leur commune atteint près d'un tiers pour l'ensemble des communes urbaines.

Le pourcentage pratiquement nul dans les agglomérations importantes n'est que de 10 % dans les grandes villes mais s'élève à 50 % dans les villes moyennes pour dépasser 80 % dans les petites communes.

Toutefois, même à l'intérieur des villes ayant une action théâtrale les possibilités d'accès au théâtre restent encore très limitées pour la population.

2) Nombre de places vendues par séance

D'après les données détaillées de l'enquête en provenance de 78 communes représentant près de la moitié de la population de l'échantillon, le nombre de places vendues par séance atteindrait en moyenne 515 et varierait fort peu contrairement à ce que l'on aurait pu supposer d'une catégorie de communes à l'autre.

Il est de l'ordre de 350 pour les petites et moyennes communes, n'atteint pas 500 dans les villes importantes et dépasse de peu 600 dans les grandes agglomérations.

3) Nombre de séances par an

Le nombre de séances par an est lui aussi peu élevé (32) mais évolue selon les catégories de communes. De 6 dans les petites communes, il s'établit entre 10 et 20 dans les moyennes, s'élève à une cinquantaine dans les grandes villes et à une centaine dans les agglomérations importantes.

4) Coût d'une séance

On enregistre des écarts encore plus importants dans le coût des séances qui atteint en moyenne 11.500 Frs mais varie dans la proportion de 1 à 40 passant de 565 Frs dans les petites communes à plus de 21.500 dans les grandes agglomérations. En dehors de ces deux tranches extrêmes, les différences sont moins accusées.

de l'ordre de 2.500 Frs pour les villes de 10 à 40.000 habitants, d'un montant double pour celles de 40 à 50.000 habitants, et atteint 7.000 pour les villes de 50 à 100.000 habitants. La différence considérable entre le prix de revient des spectacles dans les grandes agglomérations, d'une part, et les autres villes de l'autre, s'explique par la qualité des représentations et la politique de prestige des municipalités importantes.

5) Coût d'une place

Par suite de cette disparité très accusée du prix de revient des représentations, le coût d'une place pour les communes est en moyenne relativement élevé 22,35 Frs, mais, varie fortement passant de 1,65 Fr dans les petites communes à près de 35 Frs dans les grandes agglomérations.

En dehors de ces deux catégories extrêmes, le prix de revient pour les municipalités s'établit aux alentours de deux niveaux : 7,5 Frs pour les petites villes de 10 à 40.000 âmes, 15 Frs pour celles de 40 à 100.000 habitants.

6) Impact de l'action théâtre

Pour les communes qui ont une action théâtrale, la part de la population qui peut théoriquement en bénéficier, malgré les efforts des municipalités, reste limitée à 30 % en moyenne.

Les villes au-delà de 50.000 habitants et les petites communes présentent assez curieusement des taux très voisins entre 25 et 33 %. En revanche, le pourcentage est ramené entre 15 et 20 % pour les autres communes, sauf celles de 40 à 50.000 habitants où il ne dépasse pas 10 %.

Si l'on tient compte des municipalités qui se désintéressent de ce type d'action, la part de la population des communes urbaines, pouvant bénéficier du théâtre sur place n'est pas de 30 mais de 18 %.

Ces privilégiés représentent le tiers de la population dans les grandes agglomérations, le quart dans les villes importantes mais moins du dixième dans les autres communes.

En réalité ce pourcentage est beaucoup plus faible, car il repose sur l'hypothèse que les places occupées l'ont toutes été par des spectateurs différents.

TABLEAU IX

ACTION DES COMMUNES URBAINES EN FAVEUR DU THEATRE EN 1966

Catégorie de communes	Population sans action théâtre dans la commune %	Budget par hab. en Frs	Nombre de séances par an	Coût d'une séance en Frs	Nombre de places par séance	Coût d'une place par spectat. en Frs	Coût d'un spectat. par hab. en Frs	% des places vendues par rapport à la popul.	
								Communes avec action. théâtre	Ensemble des communes
- de 10.000 habitants	76,4	0,07	5,3	565	341	1,65	0,44	26,7	6,4
de 10 à 20.000	84,4	0,29	6,6	2.595	357	7,26	1,14	15,6	2,4
de 20 à 30.000	51,9	0,71	10,1	4.390	441	9,96	1,86	18,7	9
de 30 à 40.000	56,6	0,43	19,4	2.415	358	7,32	1,47	20,0	8,7
de 40 à 50.000	42,2	0,82	12,5	5.010	340	14,76	1,40	9,5	5,5
de 50 à 100.000	10,3	3,66	47,2	7.095	480	14,75	4,63	28,1	25,3
de + de 100.000	4,1	10,90	97,8	21.545	627	34,36	11,79	34,3	32,9
Ensemble :	31,6	4,26	32,4	11.510	515	22,35	6,60	29,54	18,5

Or, cette hypothèse est inexacte ; un amateur de théâtre ne va pas une seule fois par an aux spectacles, mais deux ou trois fois si ce n'est plus. De ce fait, la part de la population pouvant bénéficier du théâtre n'est plus de 18 % mais de l'ordre de 5 à 7 %.

Ces privilégiés peuvent encore représenter le dixième de la population dans des grandes agglomérations, le quinzième dans les villes importantes, mais 2 à 3 % à peine dans les autres communes. En revanche, dans cette optique beaucoup plus concrète, le coût d'un spectateur doit être triplé si le spectateur moyen va à 3 séances dans l'année.

De ce fait, son coût pour l'ensemble des communes urbaines n'est plus de 20 mais de 60 Frs et n'atteint pas 34 mais 100 Frs dans les grandes agglomérations.

Ces dernières données sembleraient prouver que l'action théâtre est relativement coûteuse pour un impact assez limité et permettent d'avancer qu'il y aurait intérêt à ce que la politique des municipalités en ce domaine soit quelque peu repensée.

B/ MUSIQUE

Les budgets en faveur de la musique représentaient en 1966 23 % du budget culturel des communes urbaines soit en moyenne 4 Frs par an et par habitant dont 1 Franc pour les petites communes et 6,5 Frs pour les grandes agglomérations. Ils ont évolué de 1963 à 1966 de façon identique à l'ensemble de ce budget enregistrant un accroissement moyen de 91 % qui masque une disparité d'évolution assez accusée par catégorie de communes avec un taux de progression sensiblement plus élevé pour les grandes agglomérations, une stagnation pour les villes de 40 à 50.000 habitants, un fléchissement de plus de 10 % pour les communes de moins de 5.000 habitants et un accroissement de l'ordre de 60 % pour les autres catégories de communes.

Ces budgets se répartissent comme suit par type d'action :

- école de musique 75,5 % soit F.3,04 par an et par habitant
- concerts 22,8 % soit F.0,91 par an et par habitant
- actions diverses 1,7 % soit F.0,06 par an et par habitant.

Les 3/4 du budget de la musique sont consacrés à l'enseignement de cette discipline, donc à la formation et indirectement à la création, alors que moins du quart est réservé à la diffusion par l'intermédiaire des concerts. Les actions diverses sont pratiquement négligeables.

La ventilation de ce budget varie assez fortement selon les communes (cf. tableau X). Les crédits en faveur des écoles de musique représentent 75 à 85 % du budget musical dans toutes les villes au-delà de 30.000 habitants, 60 % environ pour les communes de 10 à 30.000 habitants, et un peu plus du tiers dans les petites communes urbaines.

Les budgets en faveur des concerts qui atteignent près de 25 % dans les grandes agglomérations pour n'être plus que de 15 % (taux minimum) pour les villes de 50 à 100.000 habitants s'établissent aux alentours de 20 % pour les communes de 20 à 50.000 habitants, dépassent 40 % pour les communes de 10 à 20.000 et 60 % pour les petites communes.

TABLEAU X

ACTION DES COMMUNES URBAINES EN FAVEUR DE LA MUSIQUE - en 1966

Catégorie de communes	Budget par habitant en francs				Pourcentage des principales actions dans le budget	
	Total	Ecoles	Concerts	Divers	Ecoles	Concert
de 5 à 10.000 Hab.	1,04	0,38	0,64	0,02	36,9	61,7
de 10 à 20.000	1,80	0,99	0,74	0,07	54,9	41,2
de 20 à 30.000	1,86	1,25	0,42	0,19	67,20	22,6
de 30 à 40.000	2,58	2,05	0,51	0,02	79,9	19,9
de 40 à 50.000	3,01	2,37	0,60	0,04	78,6	20,2
de 50 à 100.000	4,86	4,14	0,68	0,04	85,4	14,1
de + de 100.000	6,58	4,85	1,61	0,12	73,6	24,6
Ensemble :	4,03	3,04	0,91	0,06	75,5	22,7

I) Les concerts

Les données précédentes ne représentent qu'une moyenne. En effet, certaines municipalités paraissent se désintéresser de la diffusion musicale et ne lui affectent aucun crédit. De ce fait, 10 % de la population n'ont sur le plan municipal aucune possibilité d'assister aux concerts. Ce pourcentage est toutefois beaucoup moins élevé que pour les spectacles (31 %). Pratiquement nul dans les grandes agglomérations il est très faible dans les villes de 50 à 100.000 habitants pour varier entre 10 et 25 % dans les autres catégories de communes sauf les petites communes urbaines où il dépasse 33 %.

D'après les données détaillées de l'enquête en provenance de 134 communes, soit 45 % de l'échantillon en ce qui concerne le nombre des réponses et 28 % en ce qui concerne la population, il est possible d'avoir des détails particulièrement intéressants sur l'action concert (cf tableau XI).

1.606 concerts représentant 553.713 places occupées ont été offerts à une population de 3,4 millions d'habitants.

Le nombre moyen d'auditeurs par concert est d'environ 350. Il varie entre 250 et 300 dans les petites communes de moins de 20.000 habitants s'établit aux alentours de 550 dans les villes de 20 à 50.000 habitants, mais fléchit assez curieusement dans les agglomérations importantes où il n'est plus que de 450.

Ce fléchissement est d'autant plus curieux que le coût et par là même la qualité des concerts est sans aucune commune mesure entre les petites et les grandes communes.

Le budget s'établit pour les premières aux environs de 750 Frs pour passer brusquement au-delà du seuil de 40.000 habitants à 3.000 Frs, fléchir à 2.000 dans les villes de 50 à 100.000 habitants mais atteindre son maximum dans les grandes agglomérations avec plus de 10.000 Frs soit 8 fois plus que le prix moyen (1.280 Frs).

Il s'ensuit, bien entendu, que le budget pour les municipalités d'une place de concert présente un écart énorme entre les grandes agglomérations et les autres communes. Il s'élève dans les premières à près de 24 Frs alors qu'il s'établit dans les autres aux alentours de la moyenne qui est de 3,7 Frs.

Dans l'hypothèse où chaque place vendue correspond à un spectateur différent, malgré l'importance des crédits consacrés aux concerts, la part de la population qui peut en bénéficier est relativement faible : 16 %. Curieusement et contrairement à ce qui se passe pour le théâtre, cette part diminue en fonction de l'importance des communes. Elle est de l'ordre de 1/3 pour les petites, de 1/5 pour les moyennes, mais n'est plus que de 6 % à peine pour les villes de plus de 40.000 habitants.

TABLEAU XI

ACTION DES COMMUNES URBAINES EN FAVEUR DES CONCERTS - en 1966

Catégorie de communes	Budget concert milliers Fr	Nombre de concerts	Nombre de places occup. en milliers	Nombre de places par séances	Coût d'un concert en Frs	Budget d'une place occupée	% des audi- teurs dans population (I)
- de 10.000 habitants	308	390	96	246	791	3,21	35,1
de 10 à 20.000	577	766	228	298	753	2,53	33,4
de 20 à 30.000	76	116	61	533	655	1,23	19,3
de 30 à 40.000	77	97	56	582	794	1,36	24,1
de 40 à 50.000	64	21	11	550	3.070	5,84	5,3
de 50 à 100.000	308	154	72	472	2.006	4,24	6,5
de + de 100.000	641	62	26	432	10.338	23,92	4,7
TOTAL - MOYENNE (I)	2.056	1.606	553	345	1.280	3,71	16,2

(I) Dans l'hypothèse où chaque place correspond à un auditeur différent.

Encore faut-il préciser que ce pourcentage moyen de 16 % s'applique aux communes ayant une action concert ; si l'on tient compte de celles qui se désintéressent de cette action, ce pourcentage pour l'ensemble des communes urbaines doit être ramené à 13 %.

Mais en vérité, ce pourcentage est encore beaucoup plus faible car il repose sur l'hypothèse, imposée par les calculs, que chaque place correspond à un spectateur différent. Or, cette hypothèse ne reflète nullement la réalité un amateur de concert comme un amateur de théâtre ne va pas dans l'année à une seule représentation mais à plusieurs.

Si l'on admet, ce qui est parfaitement plausible, que l'auditeur moyen assiste à 2 ou 3 concerts par an, la part de la population véritablement bénéficiaire atteint une proportion infime de l'ordre de 5 % ! (1)

Dans cette même hypothèse, le coût d'un auditeur moyen n'est plus de 3,70 Frs mais de 10 Frs pour l'ensemble des communes urbaines, pour les grandes agglomérations il doit dépasser largement 50 Frs.

Dans la mesure où les données de l'enquête et l'interprétation qui en est faite sont valables, ces résultats soulèvent le grave problème de l'efficacité de la politique culturelle des communes comme de toute autre collectivité.

Cette politique apparaît en fait d'après ces résultats tout à fait involontairement et inconsciemment comme l'application pure et simple de l'ancienne conception aristocratique de la culture avec toutes les inégalités qu'elle entraîne.

Sans insister lourdement sur ces inégalités, il faut reconnaître qu'elle privilégie la diffusion au détriment de la formation culturelle car un concert comme une pièce de théâtre s'adressent surtout à des amateurs bénéficiant déjà d'une formation culturelle. Cette politique apparaît en quelque sorte comme peu démocratique et est, à bien réfléchir, d'une efficacité limitée.

En effet sur le plan de la rentabilité, du meilleur emploi des ressources, la formation et l'éducation l'emportent largement sur la diffusion. L'éducation des consommateurs est une action primordiale surtout en matière culturelle. En effet, si elle se justifie déjà par ses conséquences directes puisque cette éducation est la finalité première de toute politique culturelle, elle se justifie également par ses conséquences indirectes.

Seule l'éducation permet d'apprécier l'offre culturelle. Elle crée, de ce fait, un besoin et par la même une demande. Les consommateurs une fois éduqués accepteront de payer à leur juste prix des représentations ou des concerts qu'il ne serait plus alors nécessaire de subventionner.

(1) - ce pourcentage serait en réalité beaucoup plus faible si l'on se réfère aux résultats des enquêtes sur la fréquentation des concerts.

2) Les écoles de musique

Les municipalités affectent les 3/4 du budget musical à l'enseignement.

D'après les données détaillées de l'enquête en provenance d'un nombre restreint de communes mais représentant plus de la moitié de la population de l'échantillon, le coût d'une école de musique est en moyenne de l'ordre de 3,6 Frs par habitant pour les communes urbaines. Il varie entre 1,25 Frs et 2,50 Frs pour les communes inférieures à 40.000 habitants et dépasse 4 Frs pour les villes importantes et 5 Frs pour les grandes agglomérations.

Les écoles reçoivent un nombre d'élèves relativement limité qui représente à peine 0,75 % de la population. Ce taux est plus faible, inférieur à 0,5 % dans les grandes agglomérations, très voisin de la moyenne pour les villes de 30 à 100.000 habitants, mais dépasse 1 % dans les communes de 10 à 30.000 habitants et 2 % dans les petites communes.

Le coût d'un élève pour les municipalités apparaît assez élevé, Il est pour l'ensemble des communes urbaines de près de 500 Frs par an et par élève (474 Frs). Il atteint des niveaux relativement importants entre 500 et 1.000 Frs dans les villes de plus de 40.000 habitants et décroît ensuite assez rapidement pour n'être plus que de 63 Frs dans les communes de 5 à 10.000 habitants.

C/ BEAUX ARTS

Le budget des communes urbaines en faveur des Beaux Arts a représenté en 1966 près de 20 % (19,44%) de l'ensemble du budget culturel, soit 3,42 francs par an et par habitant.

Ce montant varie en fonction de l'importance de la population dans le rapport de 1 à 30 puisqu'il passe de 0,22 francs pour les communes de 5 à 10 000 habitants à 6,74 francs dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Cet écart très important s'explique par une implantation beaucoup plus dense dans les grandes agglomérations que dans les villes petites ou moyennes, des écoles de Beaux Arts et des musées qui sont en ce domaine les principaux supports de l'action des municipalités. C'est ainsi que si le budget par habitant dépasse 4 Francs dans les ville de 50 à 100 000 habitants, il est inférieur à 2 Francs dans celles de 20 à 50 000 habitants et à 1 Franc dans les autres catégories.

Les Beaux Arts, ont bénéficié, après les centres culturels, du plus important effort des municipalités. Leur budget a plus que doublé de 1963 à 1966. L'évolution a été toutefois fort divergente selon les catégories de communes avec une baisse assez forte pour les villes de moins de 10 000 et de 40 à 50 000 habitants, une stagnation pour celle de 10 à 20 000 habitants, mais une augmentation supérieure à la moyenne (107 %) dans toutes les autres catégories, augmentation qui atteint 150 % pour les villes de 20 à 40 000 habitants.

.../...

La ventilation de ce budget entre les quatre principaux types d'action retenues :

- . Ecole des Beaux Arts,
- . Musées,
- . Expositions,
- . Actions diverses,

englobant notamment les subventions aux sociétés locales encourageant les artistes amateurs, montre l'importance des deux premiers qui absorbent 91 % des sommes consacrées aux Beaux Arts dont 48,5 % pour les musées et 42,5 % pour les écoles. Ce pourcentage n'est jamais inférieur à 75 % sauf pour les communes de 5 à 10 000 habitants qui ne possèdent pas d'écoles de Beaux Arts.

Les expositions principalement consacrées à la présentation des oeuvres des artistes locaux ne bénéficient pas d'un important soutien. Il est vrai que le nombre de visiteurs atteindrait à peine 3 % de la population des communes où elles sont organisées.

TABLEAU XII

ACTION DES COMMUNES URBAINES EN FAVEUR DES BEAUX ARTS - en 1966

CATEGORIES DE COMMUNES	Budget par habitant (en Francs)					Pourcentage des principales ac- tions dans le budget	
	Total	Ecoles	Musées	Exposi- tions	Divers	Ecoles	Musées
(Habitants)							
de 5 à 10 000	0,22	0,00	0,09	0,05	0,08	0,00	40,74
10 à 20 000	0,69	0,07	0,46	0,04	0,12	9,68	66,03
20 à 30 000	1,51	0,26	1,12	0,05	0,08	17,55	74,56
30 à 40 000	1,68	0,63	0,65	0,02	0,33	38,89	40,07
40 à 50 000	1,08	0,36	0,59	0,08	0,05	33,67	54,40
50 à 100 000	4,10	1,83	1,84	0,09	0,34	44,65	44,91
+ de 100 000	6,72	3,06	3,22	0,01	0,43	45,41	47,90
Moyenne	3,42	1,45	1,66	0,05	0,26	42,52	48,52

D'après les réponses des communes ayant une école des Beaux Arts, le nombre des élèves représenterait 3% de la population et le budget moyen par élève atteindrait 940 Francs par an, dont 1 100 Francs dans les villes de plus de 50 000 habitants et 250 Francs environ dans les autres communes, sauf dans celles de 30 à 40 000 habitants où il s'élèverait à près de 500 Francs. A l'exception de cette dernière catégorie de communes, le nombre d'élèves par école varie en fonction de la population passant de 50 dans les villes de 10 à 20 000 Habitants à plus de 400 dans les grandes agglomérations.

D'après les réponses des communes disposant d'un musée, le montant effectif du budget par habitant en faveur de cette action est de 2,59 Francs et non de 1,66 Francs comme indiqué précédemment pour la moyenne nationale cette moyenne ayant été calculée sur l'ensemble de la population des communes urbaines qu'elles aient ou non un musée. D'autre part, le coût moyen par visiteur serait assez élevé : 8,25 Francs.

D/ BIBLIOTHEQUES :

Le budget des communes urbaines en faveur des bibliothèques a bénéficié d'une augmentation sensiblement inférieure à la moyenne de 1963 à 1966 (72 % contre 91 %). De ce fait sa part dans l'ensemble du budget culturel a été ramenée de 12,7 à 11,7 %.

D'après l'enquête la part de la population étudiée ne bénéficiant pas d'une bibliothèque municipale atteindrait 7 %. Nul dans les villes de plus de 50 000 habitants et de 20 à 30 000 habitants ce pourcentage dépasserait 20 % dans les communes de 10 à 20 000 habitants et 35 % dans celles de 5 à 10 000.

Si l'on ne tient pas compte de cette population, le budget réel par habitant en faveur des bibliothèques est de 2,21 francs par an et non de 2,06 francs pour le budget moyen établi sur l'ensemble de la population qu'elle dispose ou non d'une bibliothèque.

TABLEAU XIII

Actions des communes urbaines en faveur des Bibliothèques - en 1966

CATEGORIES DE COMMUNES	Budget par habitant (En Francs)		% de la population sans bibliothèques municipales
	Budget moyen	Budget réel	
de 5 à 10 000 habitants	0,31	0,48	37
de 10 à 20 000 habitants	0,80	0,99	21
de 20 à 30 000 habitants	1,64	1,65	0
de 30 à 40 000 habitants	1,88	2,10	10
de 40 à 50 000 habitants	1,70	1,82	7
de 50 à 100 000 habitants	2,78	2,78	0
+ de 100 000 habitants	2,84	2,84	0
Ensemble	2,06	2,21	7

Le stock des bibliothèques municipales varierait très étroitement en fonction de l'importance de la population des communes et serait légèrement supérieur au nombre d'habitant. Le stock moyen par habitant atteindrait en effet 1,2 livre, dont 1,5 pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants et 1,40 pour celles de 20 000 à 30 000 habitants, qui paraissent faire un important effort en faveur de cette action culturelle. Le nombre d'emprunt par habitant paraît assez faible atteignant à peine 1 livre par an ; de ce fait le taux de rotation des stocks ne dépasserait pas 0,8.

Les sommes affectées par les municipalités aux bibliothèques représenteraient en moyenne 2,20 Francs par livre emprunté ou 1,8 Francs par livre en stock. Ces montants très élevés s'expliqueraient par une certaine désaffectation des Français pour la lecture et laissent supposer que les habitants des communes se désintéressent en l'état actuel des choses des actions des municipalités en sa faveur.

E/ AUTRES ACTIONS CULTURELLES :

Les actions des municipalités en dehors des quatre actions traditionnelles précédemment analysées appellent peu de commentaires sauf en ce qui concerne les centres culturels.

TABLEAU XIV

AUTRES ACTIONS CULTURELLES DES COMMUNES URBAINES - EN 1966

(Budget en Francs par habitant)

CATEGORIE DE COMMUNES	Type d'actions		
	Centres culturels	Annuités	Divers
de 5 à 10 000 hab.	1,74	0,23	0,20
10 à 20 000 hab.	1,30	0,76	0,10
20 à 30 000 hab.	1,81	0,55	0,29
30 à 40 000 hab.	2,07	0,53	0,73
40 à 50 000 hab.	1,50	1,07	0,09
50 à 100 000 hab.	2,74	0,94	0,48
+ de 100 000 hab.	2,50	1,30	0,18
Ensemble	2,07	1,08	0,36

Le budget concernant ces trois postes représente à peine 16 % de l'ensemble du budget culturel. Les centres culturels n'interviennent qu'à concurrence de 3% mais les sommes qui leur sont consacrées ont plus que sextuplé entre 1963 et 1966. Le budget par habitant en leur faveur varie très peu d'une catégorie de communes à l'autre.

15 SEP 1970

Tex - n° 2,
2

18 MAI 1970

C
R

N
2.